



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 21972

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les plans de prévention des risques si nécessaires à la lutte contre les inondations. Afin d'éviter que les crues de l'automne 2002 ne se reproduisent dans le Vaucluse et plus particulièrement dans la vallée de l'Aygues, il souhaite connaître l'étendue des travaux envisagés en la matière dans ce département ainsi que leurs financements.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée au ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales relative aux plans de prévention des risques dans le Vaucluse et plus particulièrement dans la vallée de l'Aygues. Plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) sont en cours d'instruction dans le département de Vaucluse. Le PPR de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu a été prescrit le 12 novembre 2001 par arrêté des préfets de la Drôme et de Vaucluse. Le résultat des études hydro-géomorphologiques et la méthodologie des études hydrauliques ont été présentés en décembre 2003 aux élus. L'élaboration de ce PPR en association avec les collectivités concernées devrait aboutir à une approbation courant 2005. Les autres PPR en cours d'élaboration concernent les bassins versants du Lez, de l'Ouvèze et du sud-ouest du mont Ventoux. Les travaux hydrauliques suivants ont été programmés sur la rivière de l'Aygues pour éviter que les dommages occasionnés par les crues de l'automne 2002 ne se reproduisent : - réparations à la suite des inondations de l'année 2002 : le montant des travaux s'élève à 1 070 000 euros (HT). Le financement est constitué d'une participation de l'État pour 57 %, répartie comme suit : ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales (chapitre 67-54) pour 47 % du montant des travaux et ministère de l'écologie et du développement durable pour 10 %. À ce jour, des travaux d'enlèvement d'embâcles ont été mis en oeuvre pour un montant d'environ 180 000 euros. Les travaux complémentaires, commencés en début d'année 2004, sont en voie d'achèvement : restauration de la capacité hydraulique de l'Aygues entre l'autoroute A 7 et le piège à sédiments situé 500 mètres à l'aval du TGV, soit sur un linéaire de 2 400 mètres. Il s'agit d'un chantier important, bénéficiant d'un financement de Réseau ferré de France et des conseils général et régional. Le financement de l'État au taux de 20 % a été mis en place pour la première tranche. Les travaux consistent à araser des terrasses dans le lit mineur et à réaliser des protections de berges-digues contre l'érosion. Ces travaux d'arasement se font en partie hors d'eau et sont également en voie d'achèvement. Enfin, des travaux de réparation suite aux crues de 2003 ont récemment débuté (restauration de l'Aygues).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21972

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5529

Erratum de la question publiée le : 21 juillet 2003, page 5889

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1326